



Organisation
du Monde du Travail
**Thérapie
Complémentaire**

Bienvenue

Séance d'information

**Examen Professionnel Supérieur TC pour les Thérapeutes
Complémentaires**



Programme

- Comment accéder au diplôme fédéral par l'Examen Professionnel Supérieur?
- Que signifie ce nouveau diplôme pour moi?

Accupressure thérapie	14.01.2016	Réflexothérapie	03.10.2016
APM Thérapie	14.01.2016	Shiatsu	09.09.2015
Ayurvéda Thérapie	09.09.2015	Technique Alexander	14.01.2016
Eurythmie Thérapeutique	14.01.2016	Thérapie Biodynamique*	19.11.2018
Eutonie	09.09.2015	Thérapie corporelle par le mouvement*	04.05.2017
Fasciathérapie*	24.09.2019	Thérapie cranosacrale	09.09.2015
Intégration structural	14.01.2016	Thérapie Feldenkreis	03.10.2016
Kinésiologie*	10.05.2019	Thérapie Respiratoire	14.01.2016
Massage Rythmique Thérapeutique*	21.12.2020	Thérapie Trager*	25.03.2022
Polarity	14.01.2016	Travail corporel aquatique*	25.03.2022
Rebalancing	14.01.2016	Yoga Thérapie	09.09.2015

OrTra TC ▾
Méthodes TC ▾
Certificat de Branche ▾
Examen Professionnel Supérieur ▾
Informations pour les praticien-ne-s ▾

Règlements et préparation à l'EPS

Règlement d'examen et Directives relatives au règlement d'examen

Les conditions d'admission à l'EPS ainsi que les modalités de l'examen et de l'attribution du diplôme sont dans le règlement concernant l'examen Professionnel Supérieur des Thérapeutes Complémentaires et les directives relatives au règlement concernant l'examen. Les directives relatives aux parties de l'examen contiennent les prescriptions concernant le contenu et la forme ainsi que les critères d'évaluation de l'OrTra TC pour les parties de l'examen.

Préparation à l'EPS

La préparation à l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) est l'affaire des candidates et des candidats. La Commission d'examen (CE) donne toutefois des conseils et des recommandations concernant certains aspects de cette préparation. L'EPS est un examen de niveau tertiaire du système suisse de formation. Les candidates et les candidats ont, dans ce contexte, la possibilité de montrer

- qu'ils exercent leur profession, la Thérapie Complémentaire (TC), à ce niveau, qu'ils peuvent mener des réflexions à son propos et la présenter linguistiquement appropriée;
- que l'application de la méthode TC correspond au profil de compétence du Profil Professionnel TC et les Bases de la TC;

- Informations
- Conditions d'admission
- Règlements et préparation à l'EPS
- Supervision ▾
- Publication
- Inscription
- Diplôme de Branche

concernant l'EPS, directives règlement et préparation à l'EPS ^

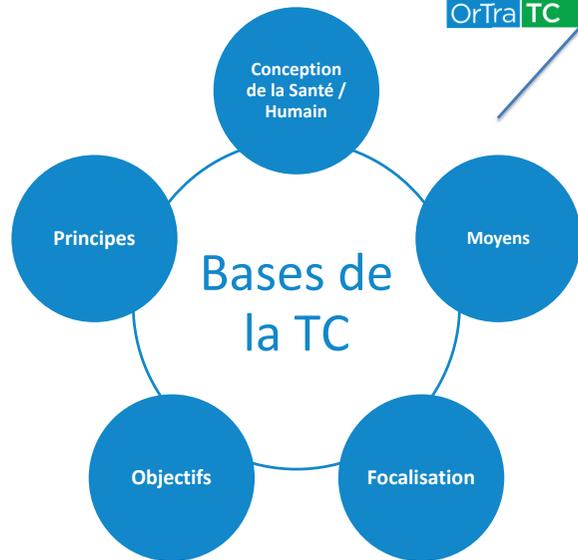
Règlement concernant l'EPS (état 25.03.2022)

Directives relatives au règlement concernant l'Examen Professionnel Supérieur (état 16.12.22)

Règlement relatif à la Pratique professionnelle Thérapie Complémentaire supervisée

Autres documents ▾

Préparation à l'EPS ▾



Domaines d'action		Compétences opérationnelles professionnelles				
		1	2	3	4	5
Compétences centrales	A Action thérapeutique complémentaire	Rencontrer introduit le processus thérapeutique	Elaborer se centre sur le corps et les processus	Intégrer approfondit les processus	Transférer garanti la durabilité au quotidien	Conçoit des processus de groupe centrés sur le corps
	B Collaboration en fonction des clients*es	Collabore avec des personnes de référence au cas par cas	Collabore avec des professionnels d'autres disciplines au cas par cas			
Compétences d'appoint	C Développement personnel	Se perfectionne au plan professionnel	Se développe personnellement	Préserve son équilibre		
	D Professionalisme	Agit selon les principes déontologiques	S'engage pour la profession et la représente			
	E Relations publiques et constitution de réseaux	Favorise la santé dans la société	S'assure un réseau professionnel	Travaille dans une équipe en tant que professionnel*le		
	F Gestion et organisation d'une entreprise	Gère le cabinet	Assure et développe la qualité			

Le Profil Professionnel TC

A 2

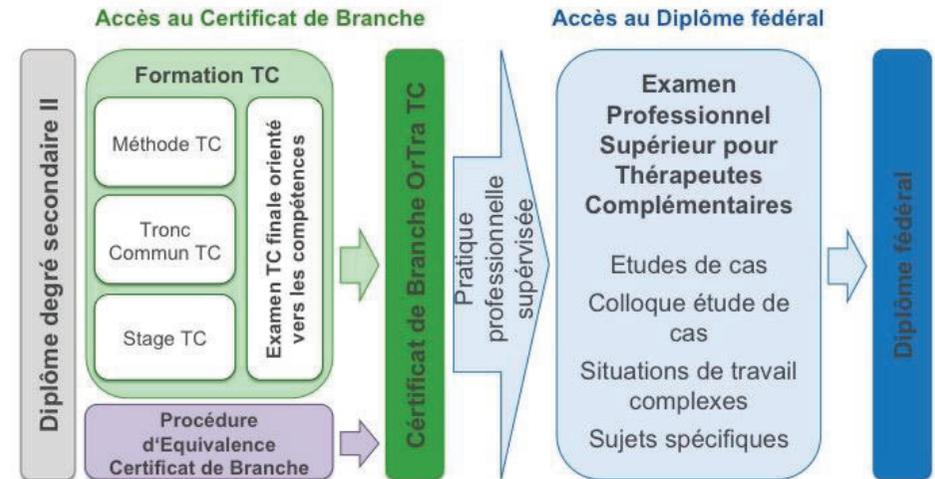
Travailler – se centre sur le corps et les processus

Les thérapeutes complémentaires élaborent le processus thérapeutique en se fondant sur un travail interactif propre à la méthode qui englobe le contact manuel, le mouvement, la respiration et l'énergie. Ils/elles stimulent de manière ciblée les forces autorégulatrices de leurs client-e-s. Ils/elles leur transmettent de nouvelles expériences physiques et enclenchent des processus aux plans de la perception de soi, de la prise de conscience de soi et de la guérison. Ils/elles font en sorte que les client-e-s considèrent leurs problèmes et leurs handicaps comme étant des choses compréhensibles et influençables.

Le/la thérapeute complémentaire

- I: garde à l'esprit les objectifs et le plan thérapeutique. Fait le point, au cours d'une discussion, sur l'état de santé du/de la client-e. Note au fil du traitement ses réactions verbales et non verbales.
- P: construit une relation de confiance et un cadre sûr pour des processus de guérison durable. Planifie son intervention centrée sur le corps et les processus en reconnaissant et en respectant les besoins du/de la client-e aux plans physique, psychique, mental et social.

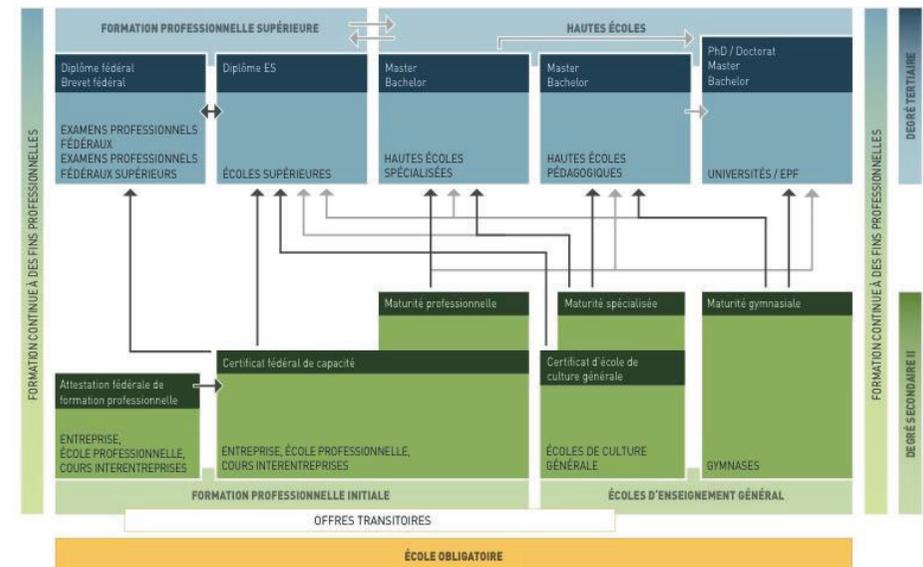
Architecture de la formation et des examens OrTra TC



Un profil de compétences - Deux niveaux

- **Le/la compétent/e – Le Niveau du Certificat de Branche**
 - Les personnes n'agissent plus sans contexte. Ils prennent leurs propres décisions pour atteindre l'objectif sur la base de la situation respective.
 - Compréhension factuelle pour une prise de décision et d'action selon la TC
- **La personne qui a de l'expérience – Niveau EPS**
 - Alors que tous les niveaux inférieurs sont caractérisés par une décision ou une action consciente, une personne à ce niveau agit inconsciemment. Les règles et les expériences sont intériorisées, la personne agit par intuition dans le sens d'un "savoir comment", tandis que les niveaux inférieurs correspondent à un "savoir que".
 - Les processus de décision eux-mêmes se déroulent toujours de manière consciente, mais sur la base de connaissances intériorisées.

Système universitaire Suisse





Responsabilités

- **Associations** → Identification de la méthode (IDMET)
- **OrTra TC** → Développement et réalisation de l'EPS
- **SEFRI** → Agrément du règlement EPS et surveillance des examens, 1ère entité de recours
- **Instituts de formation** → Formations en méthodes TC (avec stage) et Tronc Commun



Comment accéder au Diplôme Fédéral?



Les conditions d'admission

- Diplôme de degré secondaire II au moins (maturité ou apprentissage) ou équivalent
- Certificat de Branche OrTra TC (via formation accréditée ou PEQ)
- Pratique professionnelle supervisée dans le domaine de la Thérapie Complémentaire



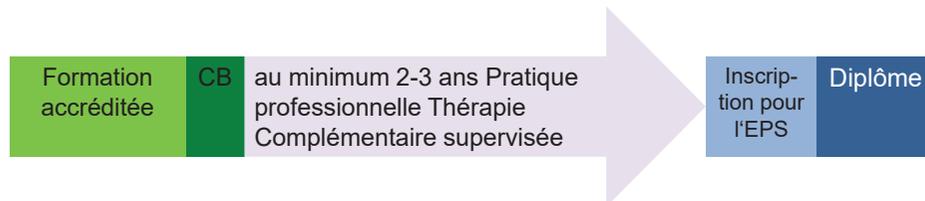
Les conditions d'admission – Pratique professionnelle

Taux d'activité exigée (auto-déclaration):

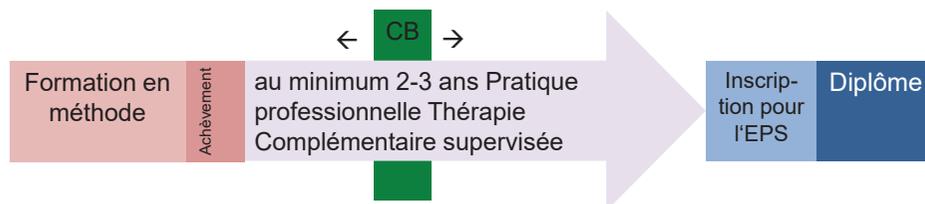
- au minimum 2 ans d'au moins 50 % **ou**
 - au minimum 3 ans à d'au moins 30%
- (au moins 600 h de traitement et gestion de cabinet)
- pour ceux, qui ont obtenu le Certificat de Branche via la Procédure d'Equivalence dans la période entre l'achèvement de la formation de méthode et l'inscription à l'EPS
 - pour ceux, qui ont obtenu le Certificat de Branche par le biais d'une formation accréditée dans le délai entre l'obtention du Certificat de Branche et l'inscription à l'EPS

Pratique professionnelle supervisée

Lors de l'acquisition du Certificat de Branche (CB) par une formation accréditée



Lors de l'acquisition du Certificat de Branche (CB) par la Procédure d'Equivalence



Les détails concernant la supervision

- Il faut déclarer un total de 36 heures de supervision pendant la période de la pratique professionnelle déclarée, dont au moins 8 heures de supervision individuelle
- Les heures de supervision exigées doivent être effectuées auprès de 2 différents superviseurs / superviseuses – dès 2028 admis par l'OrTra TC



Dispositions transitoires: Superviseurs admis par l'ORTRA-TC

Pour les thérapeutes de langue française, il y a une période de transition jusqu'au 01.01.2028 en ce qui concerne l'obligation de suivre la supervision chez une superviseuse admise / un superviseur admis par l'OrTra TC.

Les qualifications des superviseuses non admises / des superviseurs non admis **doivent être jointes à la demande d'admission** à l'Examen Professionnel Supérieur.



La déclaration de la supervision

Supervision individuelle

Date	Nombre d'heures	Nom et prénom des superviseuses / superviseur en majuscules	Admission OrTra TC		Signature superviseuses / superviseurs
			oui	non*	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Autodéclaration de pratique professionnelle pour l'admission à l'Examen Professionnel Supérieur
 → pour les candidates et les candidats qui demandent une dispense de la supervision selon la disposition transitoire (Règlement d'examen, chiffre 9.12)

Exigences	Déclaration du taux d'activité en %		Nombre de traitements effectués	Si employé-e, nom de l'employeur	N° de document	Contrôle par l'OrTra
	Période de... à... (mois/année)	pourcentage				
Taux d'activité en % durant la période entre: la fin de la formation à la méthode et: l'admission de la méthode dans le règlement concernant l'EPS <i>Le minimum requis est un taux d'activité de 50% en 4 ans ou de 30% en 5 ans.</i>	Ex. 01.03.10-31.12.10	30%	225 h	<i>Une ligne par an</i>		
	01.01.xx - 31.12.xx	30%	270 h			
	01.01.15 - 09.09.15	30%	180 h			
			TOTAL			
Date du diplôme obtenu dans la méthode <i>Joindre le diplôme de l'école</i>						
Justificatif du premier enregistrement RME, ASCA, APTN ou SPAK <i>Joindre l'attestation d'enregistrement</i>						

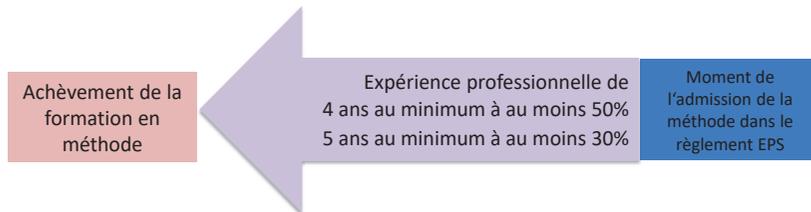
Disposition transitoire selon le règlement d'examen:

- **4 ou 5 ans** (50% resp. 30%) **d'expérience professionnelle** au moment de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement d'examen (auto-déclaration)
 - un Certificat de Branche (par la PEQ)
- **Accès direct à l'EPS, sans preuve de supervision**

Cette réglementation s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement concernant l'examen professionnel.

Dispense de supervision

La disposition transitoire selon le règlement concernant l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) s'applique aux praticiens, qui ont obtenu le Certificat de Branche par la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche.



Cette réglementation s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement concernant l'examen professionnel supérieur.

Expiration des dispositions transitoires

Règlement concernant l'EPS (chiffre 9.12)

→ **dispense de la supervision comme condition d'admission à l'EPS**

Celui qui:

- Au moment de l'admission de la méthode correspondante dans le Règlement concernant l'Examen Professionnel Supérieur des Thérapeutes Complémentaires selon la chiffre 1.22 pratique à titre professionnel la méthode depuis au moins 5 ans à un taux d'activité d'au moins 30%, ou pratique à titre professionnel la méthode depuis au moins 4 ans à un taux d'activité d'au moins 50%,

et

- a obtenu le Certificat de Branche par le biais de la Procédure d'Equivalence, peut être admis directement à l'Examen Professionnel Supérieur fédéral **sans preuve de la supervision** selon le chiffre 3.3.1 let d du Règlement concernant l'EPS.

Cette réglementation s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le Règlement concernant l'Examen Professionnel Supérieure des Thérapeutes Complémentaires.

La fin de la période de transition

METHODE	DATE INSCRIPTION A L'EPS	FIN DE LA PERIODE DE TRANSITION
Thérapie Biodynamique	19.11.2018	19.11.2025
Fasciathérapie	24.09.2019	24.09.2026
Thérapie corporelle par le mouvement	04.05.2017	04.05.2024
Kinésiologie	10.05.2019	10.05.2026
Massage Rythmique Thérapeutique	21.12.2020	21.12.2027
Thérapie Trager	25.03.2022	25.03.2029
Travail corporel aquatique	25.03.2022	25.03.2029

Ces dispositions transitoires peuvent être invoquées si l'inscription et le dossier complet parviennent à l'OrTra TC **AVANT la fin du délai transitoire !**

Les documents à soumettre

Au moment de l'inscription à l'EPS, les documents suivants doivent être soumis:

- une copie d'un passeport officiel et valide avec photo
- un extrait du casier judiciaire central actuel, si le CB a été délivré il y a plus d'un an
- preuve d'un diplôme du niveau secondaire II au équivalent
- le Certificat de Branche OrTra TC
- une preuve de l'expérience professionnelle dans le domaine de la Thérapie Complémentaire
- Les formulaires «**Preuve d'une supervision effectuée**» et «**Preuve d'une pratique professionnelle**» sont disponibles sur www.oda-kt.ch/fr/examen-professionnel-superieur-eps
- Un portrait du cabinet, qui contient des informations sur les sujets suivants
 - ✓ offre (description de l'offre, méthode(s), offres individuelles/groupes, cours et autres activités)
 - ✓ adresse(s) / description de l'emplacement / description et photos des lieux
 - ✓ cabinet individuel ou de groupe

La forme de présentation peut être choisie librement. Le portrait peut être écrit selon le contenu décrit ci-dessus ou se composer d'un court texte explicatif comme pièce jointe au lien vers le site web du cabinet.

Le déroulement de l'Examen Professionnel Supérieur

L'examen comprend les épreuves suivantes (avec les durées):

Epreuve	Mode d'interrogation	Durée/Pages
1 Etude de cas	écrit	A réaliser au préalable 15-20 pages
2 Entretien sur l'étude de cas	oral	45 min
3 Analyse et réflexion de situations de travail complexes	oral et écrit	30 min 105 min
4 Traitement de thèmes spécifiques	écrit	105 min
Total		285 min

L' étude de cas

Description/présentation du travail avec la cliente / le client (au moins 8 unités de thérapie):

- Données, description cliente / client
- Première anamnèse, développement des objectifs
- Présentations du traitement
- Objectifs, action TC, processus thérapeutique, relation cliente/client et thérapeute, implication de personnes de référence, collaboration avec des prof. d'autres disciplines, etc.)
- Réflexion finale de toute la série de traitements
- Réflexion de l'action TC, constats, perspectives, réflexion de son propre processus, etc.

L'étude de cas

- Intégration et mise en réseau des compétences selon le PP dans le travail concret
- Réflexion du processus de la cliente/du client
- Réflexion de sa propre action, rôle thérapeutique complémentaire et ses propres limites

L'entretien professionnel sur l'étude de cas

Présentation orale sur l'étude de cas pendant 8-10 minutes et entretien consécutif avec les experts sur le cas et d'autres sujets de l'étude, les conclusions candidate/candidat et sur des sujets pertinents de la TC (total 45 min.):

- Action et processus important dans ce cas
- Dédutions et conséquences pour le travail TC
- Compréhension de la profession
- D'autres thèmes du cas



L'entretien professionnel sur l'étude de cas

- Intériorisation du Profil Professionnel et des Bases de la Thérapie Complémentaire dans l'action professionnelle
- Capacité de réfléchir sur sa propre action, les processus générés et les effets obtenus ainsi sur le développement et l'évaluation d'alternatives
- Clarté en ce qui concerne le rôle professionnel, la compréhension de la profession et l'attitude professionnelle
- Capacités de nouer le contact, de communiquer et de se présenter



Analyse/Réflexion situation de travail complexe

Evaluation des situations de travail complexes pendant le traitement ou dans le processus thérapeutique:

- Décrire et justifier l'approche et l'action appropriée dans des situations de travail complexes

Analyse/Réflexion situation de travail complexe

Partie orale (30 minutes):

- Agir de manière appropriée dans des situations de travail complexes

Partie écrite (105 minutes):

- Compréhension globale et basée sur l'expérience des clientes et clients, ainsi que de leurs situations

Questions possibles 3/orale

- Quels sont les thèmes que vous reconnaissez dans le cas présent ?
- Quels sont les drapeaux rouges ?
- Décrivez votre démarche.
- Justifiez votre démarche.
- Quelles sont vos priorités ?
- Quels pourraient être les objectifs de la thérapie ?
- Esquissez un plan thérapeutique possible.
- Quelles sont les limites professionnelles ?
- Faut-il faire appel à des spécialistes ou à des personnes de référence ?
- Y a-t-il des situations conflictuelles ?
- Quelles compétences de la TC sont particulièrement requises dans ce cas ?
- Etc.

Exemple d'un cas 3/écrit

Âgé de 60 ans, votre nouveau client est en légère surcharge pondérale et vit seul. Lors de votre premier entretien, il vous fait part de ses plaintes et ses préoccupations : Il y a quatre semaines, il a souffert d'un lumbago sans que rien de particulier ne se soit produit. Il s'est soigné lui-même avec des «méthodes de grand-mère», à savoir: ne faire que des mouvements lents et prudents, prendre une douche longue et chaude le matin et augmenter le chauffage de l'appartement. Il sourit en disant cela et pense que c'est aussi une très bonne chose pour ses orchidées, qui ont l'air de s'épanouir comme jamais. Si les douleurs ont quelque peu diminué au bout d'une semaine, elles sont loin d'avoir disparu. Le client se souvient avoir eu, à l'âge de 42 ans, une hernie discale qui a provoqué des douleurs dorsales chroniques pendant une longue période; toutes les tentatives d'y remédier au moyen de thérapies les plus diverses sont malheureusement toujours restées vaines. Ce n'est qu'au bout de six ans que les douleurs ont fini par disparaître peu à peu d'elles-mêmes. Mais il craint aujourd'hui que cela ne se reproduise. Il vous demande de faire quelque chose pour que les picotements et les douleurs disparaissent et que cela ne redevienne pas chronique. Vous lui demandez s'il a des personnes de référence; il répond qu'il est divorcé depuis 4 ans, que lui et son ex-femme se sont éloignés après le départ des deux enfants (maintenant âgés de 31 et 32 ans). Ces derniers ne veulent rien avoir à faire avec leur père. Il travaille chez un fabricant d'appareils de taille moyenne, autrefois comme ingénieur en développement, mais depuis quelques années, il est «obligé» d'écrire des modes d'emploi. Un travail sans aucune perspective qu'il n'a plus envie de faire. Il se sent en quelque sorte seul, fatigué et vide. Peut-être pourriez-vous l'aider à reprendre contact avec son ex-femme. Mais ce sont évidemment les problèmes de dos qui sont les plus importants. Le matin, il se réveille bien avant que le réveil ne sonne et quand c'est effectivement l'heure, il ne veut plus se lever, même si la douleur n'est plus aussi forte. Il espère que vous pourriez l'aider.

Questions possibles 3/écrit

Vous avez lu le cas. **Avant** de répondre, veuillez lire toutes les questions afin d'organiser vos réponses en conséquence. (Total 100 points)

1. Veuillez analyser la situation décrite de manière exhaustive ; ce dans ses différents aspects et points essentiels, en les classant par ordre de priorité. Décrivez d'autres aspects que vous jugez importants et que vous souhaitez inclure dans votre entretien avec le client et pour l'anamnèse. Pondération: 25 points
2. Décrivez comment vous allez travailler avec le client pour définir un objectif thérapeutique. Développez un plan thérapeutique possible à partir de là. Justifiez-le en fonction de la situation actuelle, en vous basant sur votre expérience et vos connaissances professionnelles. Intégrez également les objectifs de la TC. Décrivez en outre un plan thérapeutique alternatif avec des options de traitement alternatives et évaluez-en la pertinence. Pondération: 35 points

Questions possibles 3/écrit

3. Sur la base de vos approches décrites en 1 et 2, étayez vos propos en vous référant au profil professionnel et aux bases de la Thérapie complémentaire. Montrez dans ce cas où se situent les limites de vos possibilités en TC.
Pondération: 15 points

4. Décrivez et justifiez comment vous impliqueriez des spécialistes et des personnes de référence dans vos actions. Comment envisageriez-vous dans l'entretien avec votre client une procédure judicieuse pour impliquer des spécialistes et/ou des personnes de référence ?
Pondération: 15 points

5. Pouvez-vous identifier une ou plusieurs aspects problématiques dans la présentation du cas ? Décrivez et justifiez la façon dont vous les traitez.
Pondération: 10 points

Vous avez 1 ¼ heure pour traiter ces questions. Nous vous souhaitons plein succès.

Traitement de thèmes spécifiques

Traitement écrit (105 min.) des thèmes spécifiques portant sur:

- la sécurité des clientes/clients
- La gestion du cabinet
- le rôle dans le domaine de la santé publique en tant que Thérapeute Complémentaire

Traitement de thèmes spécifiques

- Traitement basé sur l'expérience de thématiques concernant les domaines de compétence de la Thérapie Complémentaire en prenant en considération les connaissances pratiques et axées sur l'application du Tronc Commun de la Thérapie Complémentaire
- Compréhension approfondie du Profil Professionnel et des Bases de la Thérapie Complémentaire

Exemples thèmes spécifiques

Exemple Tâche 1 (20 points)

Une cliente de 46 ans vous demande de l'aider pour ses problèmes de digestion chroniques. Les médecins n'ont pas pu trouver de causes organiques et la collaboration avec une diététicienne lui a été également d'aucune aide. Elle en éprouve un sentiment de perplexité et d'impuissance.

→ Choisissez deux objectifs TC parmi les trois que celle-ci compte. Décrivez pour chacun d'eux, dans un langage facile à comprendre comment vous procéderiez pour atteindre cet objectif TC dans le cas ci-dessus pourquoi cet objectif TC est d'une importance capitale pour le processus de guérison de cette cliente.

(10 points)

→ Choisissez deux des quatre focalisations de la TC que vous aimeriez particulièrement garder à l'esprit lorsque vous travaillez avec cette cliente. Justifiez votre choix et expliquez votre réflexion.

(10 points)

Exemples thèmes spécifiques

Tâche 4 (15 points)

En raison de la pandémie actuelle, vous souhaitez renforcer votre collaboration avec un cabinet de psychothérapie. Lors de votre discussion avec ce dernier, vous échangez sur vos concepts d'assurance de la qualité.

→ Enumérez les instruments d'assurance qualité et les systèmes de développement de la qualité qui peuvent être appliqués dans un cabinet de Thérapie complémentaire. Décrivez leurs avantages respectifs.
(5 points pour l'énumération et 10 points pour la description des avantages)

Tronc Commun TC

- Pour la Partie 4 de l'examen: revoir le Tronc Commun, en particulier les sujets relatifs à BM3, BP1 et BP2.

Bases professionnelles spécifiques / BP, 56 hc

Modules d'apprentissage

- BP 1** Conception de la santé, conception de l'homme, éthique, 28 hc
BP 2 Identité professionnelle, gestion d'un cabinet, 28 hc

Bases socio-économiques / BS, 104 hc

Module d'apprentissage

- BS** Psychologie, communication, conduite d'entretien, 104 hc

Bases médicales / BM, 180 hc

Modules d'apprentissage

- BM 1** Aide d'urgence, réanimation, 6 hc
BM 2 Biologie, anatomie, physiologie, pathologie, pharmacologie, 146 hc
BM 3 Sécurité des client-es / sécurité du/de la thérapeute, 28 hc



SURVEILLANCE – EVALUATION - DATES

Examens écrits :

- Surveillance par une personne compétente
- Evaluation par 2 expert-e-s

Examens oraux :

- Evaluation par 2 expert-e-s

Date des prochains examens professionnels supérieurs:

- Publication sur la site web de l'OrTra TC



CONTRIBUTIONS FEDERALES

A partir de janvier 2018, les personnes suivant des cours et/ou des formations qui préparent à l'Examen fédéral sont soutenues financièrement par la Confédération (financement axé sur la personne). Des contributions maximales d'**un montant de 10'500 francs** sont octroyées. Ces contributions sont versées après l'EPS, que les candidats concernés l'aient passé avec succès ou non.

La nouvelle réglementation s'applique aux personnes qui ont passé des Examens Professionnels Supérieurs à partir du 1^{er} janvier 2018 et pour les formations, resp. les cours, qui ont commencé après le 1^{er} janvier 2017.

Des contributions fédérales peuvent être demandées pour tous les cours préparatoires, y compris la supervision de la pratique professionnelle, qui figurent sur la liste des cours préparatoires (liste d'inscription).

Vous trouverez cette liste sous

<https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fps/contributions.html>.

Vous en saurez en outre davantage sur les conditions que vous devez remplir pour obtenir des subventions fédérales et comment vous devez procéder pour en faire la demande:

<https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fps/contributions/participants.html>.



CONTRIBUTIONS FEDERALES

Les heures de supervision qui sont exigées pour l'admission à l'Examen Professionnel Supérieur peuvent également être subventionnées, étant donné que cette exigence fait partie intégrante du Règlement d'examen. Veuillez consulter la liste des cours préparatoires mentionnées ci-dessus pour trouver des offres de supervision pour lesquelles des subventions fédérales peuvent être demandées.

Subventionnement de l'Examen Professionnel Supérieur

Aucune subvention fédérale ne peut être demandée par des personnes individuelles pour le financement des taxes d'examen. L'organisation des examens est subventionnée à 60 pour cent par la Confédération, mais les contributions sont toutefois versées directement aux organes responsables des épreuves, en l'occurrence l'OrTra TC. Le prix qui vous est facturé par l'OrTra pour un Examen Professionnel Supérieur tient déjà compte des contributions fédérales.



TARIFS EPS

- **Tarif Examen Professionnel Supérieur (EPS):** CHF 2'750.-
- **Tarif forfaitaire spécial pour inscription simultanée pour la Procédure d'Equivalence et l'EPS:** CHF 4'050.- (au lieu de CHF 4'400.-)



POURQUOI OBTENIR LE DIPLOME FEDERAL?

- Subventionnement par l'état
- Registres / assureurs
- Cantons
- Système de la santé
- Système de la formation professionnelle
- Clientes / clients
- Thérapeutes



INFORMATIONS ET NEWLETTER

Un glossaire, des FAQs et beaucoup d'informations supplémentaires se trouvent sur le site web de l'OrTra TC

www.oda-kt.ch

Nous vous recommandons de vous abonner à la Newsletter de l'OrTra TC. Vous y trouverez aussi tous les articles déjà publiés.

<https://www.oda-kt.ch/fr/newsletter/>

Bienvenue!

La Thérapie Complémentaire aborde les problèmes de santé de manière holistique. Découvrez ici comment la Thérapie Complémentaire vous aide à mobiliser vos ressources et à promouvoir activement et durablement votre processus de guérison. Vous avez le choix entre plusieurs méthodes avec des approches différentes.



7 conseils pour une plus grande liberté de mouvement dans son quotidien

Selon la thérapie Feldenkrais, voici sept conseils pour améliorer son bien-être jour après jour, en obtenant une meilleure conscience de soi dans ses mouvements et ses émotions, et une gestion plus sereine de son stress.



7 conseils pour prendre sa santé en main

Vous souhaitez investir votre santé de manière régulière et au quotidien? Vous souhaitez atténuer ou prévenir certains problèmes de santé? Prenez votre santé en main en apprenant à être à l'écoute de votre corps en cultivant la conscience de soi, pour mieux prévenir et soulager vos inconforts.

Dans quel cadre intervient un-e Thérapeute Complémentaire?

Thérapeute Complémentaire, une profession ancestrale dans un paradigme réactualisé. Aujourd'hui, un-e Thérapeute Complémentaire est un-e professionnelle formé-e pour soutenir le processus de guérison des personnes souffrant de maladies chroniques, d'altérations de leur bien-être et de leurs performances, ou en réhabilitation après une opération ou une maladie prolongée.

